



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 10 avril 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix avril à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24 Procurations : 5 Membres excusés : / Votants : 29 Pour : 29

Date convocation : 02/04/2021

Compte rendu affiché le : 12/04/2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Didier ZERBIB à Magali PATINET, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN, Sébastien CHAUDERON à Raphaël RIGACCI, Pascal NGUYEN à Morgane CARRA, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN.

Excusés : /

Secrétaire : Xavier BERLUTEAU

<p>N° DEL/2021-028</p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET :</u></p> <p style="text-align: center;">AMENAGEMENT</p> <p style="text-align: center;">RESERVE FONCIERE D'UN TERRAIN EN ZONE AGRICOLE AU LIEUDIT PASTISSE</p> <p><u>Rapporteur :</u> M. Xavier BERLUTEAU, Adjoint au Maire à l'urbanisme et au développement durable</p>	<p>Considérant que la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement rural (SAFER) Occitanie propose à la commune d'acquérir la parcelle cadastrée n° D493, d'une surface de 4 411 m², située au lieudit Pastissé en zone A du PLU (voir plan annexé à la présente note de synthèse) ;</p> <p>Considérant que la présente cession est faite au titre de l'article L.141-1 du Code rural et de la pêche maritime au motif de rétrocession à bailleur, avec engagement de louer à un agriculteur agréé par la SAFER (M Pierre-Emmanuel BORDESE, exploitant des parcelles contiguës), et nécessite l'acceptation du cahier des charges et la mise en place d'un partenariat de suivi de son projet avec la SAFER pendant une période de dix ans (voir cahier des charges annexé à la présente note de synthèse) ;</p> <p>Considérant que la SAFER bénéficie d'un droit de préférence en cas d'aliénation à titre onéreux dans un délai de dix ans ;</p> <p>Considérant l'engagement pris par les élus du précédent mandat et l'intérêt pour la commune d'avoir de la réserve foncière ;</p> <p>Considérant que d'autres possibilités sont également étudiées par la commune ;</p> <p>Considérant le prix d'achat proposé à 12 684 €, Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) incluse, pour une superficie de 4 411 m² ;</p>
--	---

Vu les articles L1311-9 à L1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes qui ne prévoient la consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (service des Domaines) que lorsque le montant est supérieur à 180 000 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :

- d'**acquérir** la parcelle cadastrée n° D493 d'une surface de 4 411 m², située au lieudit Pastissé, au prix de 12 684 € (TVA incluse).
- d'**accepter** le cahier des charges annexé à la note de synthèse, avec engagement de louer à un agriculteur agréé par la SAFER (M Pierre-Emmanuel BORDESE, exploitant des parcelles contiguës), et la mise en place d'un partenariat de suivi du projet avec la SAFER pendant une période de dix ans.
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les actes subséquents d'exécution de cette délibération, et en particulier à signer tout document pour l'achat susvisé, dont l'acte authentique passé devant le notaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 12 avril 2021.


Le Maire
Jérôme BOUTELOUP